



Bonjour à toutes et à tous,

Après cette période estivale un peu particulière consécutive au COVID, la rentrée est faite et les activités de notre association reprennent, bien qu'elles ne se soient pas complètement arrêtées.

Ce mois d'août a vu la disparition de notre ami Pierre SIBAUD, Président Départemental du 40 (Landes) qui œuvrait avec son épouse Marie- Thérèse pour la reconnaissance de tous nos vétérans. Son engagement au sein de l'AVEN était total, n'hésitant pas à rencontrer et à interpeller ses élus pour défendre notre cause. Avec son ami Robert ADROT, il organisait des lotos dont les bénéfices étaient intégralement reversés à l'AVEN.

Lors de ses obsèques une quête a été organisée en faveur de l'AVEN et je remercie très sincèrement sa famille et ses amis pour ce geste généreux en hommage à Pierre.

Sachez que nous allons très rapidement lancer une campagne de sensibilisation auprès de nos élus, préfets et médias au sujet de l'attribution de notre médaille qui devient récurrente et incompréhensible. Depuis juin 2019 où la Grande Chancellerie a émis un avis favorable pour l'attribution de notre médaille, nous attendons toujours la parution au journal officiel ! cette parution dépend du Ministère des Armées. J'ai interpellé par deux fois notre ministre des Armées, Mme Florence PARLY. Aucune réponse ne m'est parvenue à ce jour.

Un autre sujet qui me semble être une évidence : la reconnaissance de nos veuves et de notre descendance. Je vais rencontrer prochainement Cécile Labrunie, notre avocate, afin d'évoquer ces sujets et entamer rapidement les démarches nécessaires. Je ne manquerai pas de vous informer des actions engagées à ce sujet.

Enfin, deux thèmes très importants à l'ordre du jour : le suivi médical et les questionnaires sur notre descendance. Des précisions doivent être apportées et je remercie Jean-Luc SANS (Président Honoraire) et Stéphanie DAURAT, membre du CA et responsable de la « commission descendance » de nous apporter leurs réflexions.

Bonne rentrée à tous, protégez-vous, vivez masqués et portez-vous bien.

Jean Louis CAMUZAT
Président de l'AVEN

SUIVI MEDICAL

Depuis 2016, les vétérans bénéficient du suivi médical post-professionnel au titre de l'article D461-25 du code de la sécurité sociale modifié par l'article 2 du décret n°2016-756 du 7 juin 2016.

Ce droit a été confirmé par le ministère de la santé lors de la réunion de la commission de suivi (CCSCEN) du 6 Juillet 2016 et certifié sur interrogation de la FNOM et l'AVEN le 11 Février 2019 en CCSCEN ou la Ministre et le Directeur de la santé ont confirmés que les vétérans des Essais Nucléaires ont été exposés à des agents cancérigènes et bénéficient donc de l'article D.461-25 du code de la sécurité sociale.

Il appartient donc à chacun d'entre nous, d'écrire à la CPAM de son département et de demander le bénéfice de la surveillance post-professionnelle.

Il vous est demandé d'envoyer copie des réponses (positives ou négatives) à l'AVEN, de façon à pouvoir agir auprès de la direction de la santé si l'ensemble des caisses départementales de la CPAM n'appliquent pas cette directive.

Je rappelle que ce suivi médical a fait partie des revendications de l'AVEN, il a été obtenu, il serait bon d'en user.

CIVEN Petit rappel :

Même si le CIVEN a nettement amélioré sa méthode il est toujours fortement recommandé de déposer les demandes d'indemnisations par le biais de l'AVEN. Et de se faire représenter lorsque le CIVEN étudie les dossiers. Les chiffres sont clairs ! 80% des demandeurs étant passés par l'AVEN ont été indemnisés contre 30% des demandeurs se présentant seuls. (dossiers métropolitains).

Jean-Luc SANS
Président Honoraire

ENQUETE SANTE DESCENDANCE

Au début de l'année 2020, nous avons lancé une étude sur la descendance des vétérans, aussi bien du Sahara de Polynésie, afin de recenser les différentes pathologies qui ont pu être transmises par le vétéran.

Cette étude a pour but de voir s'il est envisageable de demander une indemnisation pour les descendants souffrant de pathologies, en listant les maladies transmises.

A ce jour, seules 45 familles nous ont apporté leur témoignage en complétant le questionnaire, ce qui est trop peu pour une analyse productive.

Nous proposons donc aux familles qui n'ont pas encore participé de bien vouloir le faire en complétant le questionnaire - même si les descendants ne souffrent d'aucune pathologie - afin de nous permettre de poursuivre l'étude.

Les questionnaires peuvent être demandés auprès de :

Stéphanie Daurat

06.11.91.52.85

psdaurat@yahoo.fr

Par messagerie Facebook: "Aven France Officiel"

Bien entendu, les réponses seront traitées avec le plus grand respect et la plus grande discrétion.

Merci d'avance,

Stéphanie DAURAT, membre du CA
Responsable de la commission descendance